**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 122 (1977)

Heft: 8

**Artikel:** Déclarations de M. R. Gnägi

Autor: Gnägi, M. R.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-344102

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Déclarations de M. R. Gnägi

Conseiller fédéral

faites lors de la conférence de presse du 19 avril 1977 à Berne en relation avec le programme d'armement de 1977

#### 1. Généralités

- Ma tâche consiste à donner un plus grand cadre au programme d'armement de 1977.
- Vous savez que le Parlement a pris acte du rapport du Conseil fédéral sur le plan directeur de la défense militaire des années 80. Ce plan servira de base à l'organisation de notre armée dans les années 80 en fonction de la menace dûment inventoriée et de l'évolution démographique.
- Pour réaliser ce plan, des projets concernant les constructions, l'armement et la modification de l'organisation des troupes seront présentés successivement au Parlement.

# 2. Quels seront les besoins de l'armement de 1977 à 1979

# a) Généralités

Au cours des trois dernières années, les risques de voir la Suisse soumise à des pressions militaires pour en obtenir des concessions politiques ou impliquée dans un conflit se sont plutôt accentués. On peut même craindre qu'ils augmenteront encore à l'avenir et que cette perspective peu réjouissante nous contraindra de remédier au cours des trois prochaines années aux lacunes dont souffre notre préparation militaire ou tout au moins d'entreprendre le nécessaire à cet effet.

Ces tâches peuvent être classées en sept catégories:

- Guerre aérienne
- Défense antichar
- Appui de feu lourd
- Instruction
- Protection de la troupe
- Conduite électronique de la guerre
- Moyens de combat nocturne

## b) Constructions

Outre le programme d'investissements 75/79, de nouveaux projets urgents sont nécessaires dans le secteur des constructions. 100 millions de francs, répartis dans les trois prochains programmes sous forme de crédits d'engagement, seront nécessaires à cet effet.

# aa) Il s'agit de

- Action SMUD
- Nouvelle conception du système des destructions
- Nouvelle conception du soutien
- Modernisation du centre des sports pour la jeunesse de Tenero (filiale de Macolin)
- bb) De plus, le programme des ouvrages du commandement et des ouvrages de combat devra être poursuivi.
- cc) Dans le domaine de l'instruction, les projets concernent:
  - Nouvelles casernes de Moudon, St-Gall, Colombier;
  - Modernisation des places d'armes de Mels, Andermatt, Bière,
    Emmen, Dübendorf;
  - Modernisation des places de tir de Glaubenberg, Hinterrhein,
    Wichlenalp, Les Rochats, soit aménagement de camps militaires.
- dd) Dans le secteur de la *logistique*, les constructions suivantes sont prévues dans cette même période d'investissements:
  - 2 Hôpitaux militaires,
  - Magasin central d'approvisionnement de l'armée,
  - Dépôt central de munitions,
  - Fabrique de piles,
  - 4 ou 5 Magasins à munitions,
  - 1 ou 2 Ouvrages polyvalents,
  - Aménagement de bâtiments d'arsenaux à Liestal, Lausanne, Payerne et Sursee,
  - Modernisation des Parcs des automobiles de Thoune, Berthoud, Hinwil et Romont,
  - Modernisation d'ateliers à Bellinzone, Brigue, Brougg, Bulle,
    Coire, Mels, etc.

ee) Les entreprises d'armement devront être rationalisées (bâtiments et protection de l'environnement), notamment à Altdorf, Berne et Thoune.

# c) Projets d'armement

Comme déjà relevé, d'importants projets concernant le matériel devront être mis sur la voie de la réalisation au cours des années 1977 à 1979 pour combler les lacunes qui existent dans la préparation militaire.

Les projets suivants relevant des divers domaines principaux peuvent être mentionnés:

## aa) Guerre aérienne:

- Appareils de conduite du tir SKYGUARD, 2e tranche
- Engins guidés antiaériens monopersonnels
- Munitions de 30 mm pour avions.

L'acquisition de la deuxième tranche des appareils de conduite du tir SKYGUARD permettra de rééquiper les derniers groupes mobiles de DCA.

- bb) Deux projets concernent la défense antichar, savoir:
  - le nouveau tube-roquettes 75 (munition comprise) pour les compagnies et
  - l'engin antichar guidé pour les bataillons.

Lors des essais dans la troupe du tube-roquettes 75, il s'est révélé que ce projet devait être suspendu. Deux solutions de rechange sont actuellement en élaboration.

- cc) Un télémètre au laser et l'utilisation d'un ordinateur pour calculer les éléments du tir permettront de réaliser une automatisation partielle de la conduite du feu de l'artillerie.
- dd) Deux projets seront mis à exécution en ce qui concerne la protection de la troupe:
  - Casque, deuxième tranche et
  - Augmentation du matériel de camouflage.

- cc) Le développement rapide dans le domaine de la conduite électronique de la guerre requiert un renforcement de la lutte contre les moyens électroniques de l'adversaire. Il importe d'y parvenir par l'acquisition d'appareils adéquats, ainsi que par une instruction améliorée.
- ff) Pour améliorer l'aptitude au combat de nuit, il importe d'inscrire, jusqu'en 1979, dans un programme d'armement les projets suivants:
  - Moyens d'illumination pour les blindés et
  - Munition illuminante pour le lance-mines.
- gg) En plus de ceux qui sont mentionnés, il importe de dresser des projets servant à remplacer du matériel suranné, ainsi qu'à améliorer l'infrastructure et l'équipement personnel, savoir:
  - Camions lourds à pont basculant
  - Elévateurs à fourche
  - Pistolets lance-fusées.

Il en va aujourd'hui de la présentation du programme d'armement de 1977, qui permettra de couvrir une partie des besoins en armements.

Vous avez déjà eu la possibilité de prendre connaissance du texte du message du Conseil fédéral proposant l'acquisition de matériel de guerre pour une somme totale de 530 millions de francs. La part principale de ce crédit est consacrée pour 395 millions de francs à l'acquisition de l'engin antichar guidé sol-sol du type « DRAGON ».

